



## COMPTES-RENDUS DES DEBATS

-

**Paul HERMAN**, Ancien Bâtonnier, Avocat au Barreau de Clermont-Ferrand, Président de l'EFACS, Vice-Président de l'OIB:

J'ai le plaisir de vous indiquer que le journal, *Aujourd'hui en France*, décline Sète comme étant la carte du monde du bonheur.

**Alexandre CORDAHI**, Avocat au Barreau de Paris, Membre de l'OIB:

Je me réjouis de la réflexion comparative. En droit comparé, que diriez-vous ? Vous avez insisté sur l'importance du droit français en la matière. Pourriez-vous nous dire un mot sur d'autres droits de manière comparative, sur celui qui vous semble s'en rapprocher ou pas et sur quelle dimension ? La dimension culturelle du droit du travail : peut-on comparer des pays de développements différents dans leur avancée en matière de droit du travail et quel enjeu cela peut-il représenter pour le développement d'un pays dont le droit n'est pas aussi développé ?

La France a une longue histoire qui justifie ces progrès en droit du travail. Peut-on le demander à d'autres pays ? Je serais très heureux que les pays les plus pauvres puissent avoir des standards aussi importants. Cependant, est-ce que cela ne peut pas avoir d'impacts sur leur propre développement économique ? A-t-on demandé à la France, il y a deux siècles, d'avoir le droit du travail qu'elle a aujourd'hui ?

**Paul-Henri ANTONMATTEI**, Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier :

C'est une question difficile pour la bonne et simple raison que l'état du droit du travail ne traduit pas nécessairement un état de bonheur pour ceux qui sont soumis à ses dispositions.

On le voit bien en France : même si les sondages sont globalement favorables, ils ne sont peut-être pas à la hauteur (c'est-à-dire la perception qu'ont les travailleurs) du système de droit dont ils bénéficient. Pourquoi ? Parce que l'on regarde souvent midi à sa porte et que l'on ne regarde pas par rapport aux autres.

Si l'on regarde par rapport aux autres, on a des ensembles qui se dégagent. Nous avons une volonté, sur le territoire de l'Union européenne, d'arriver à un modèle social qui doit se construire par le haut et non pas par le bas et qui veut que la France soit une locomotive de ce modèle social. Ce sont plutôt nos principaux concurrents économiques dans une autre partie du monde qui méritent un examen.

Je pense naturellement à la Chine. Je le dis tout de go. En 1976, un ouvrage prémonitoire a été écrit : *Quand la Chine s'éveillera*. Je me demande si l'ouvrage prémonitoire à écrire aujourd'hui ne serait pas *Quand la Chine explosera*. Explosera, à mon avis, pourquoi ? Parce que je suis convaincu – mais ma connaissance de la Chine est trop faible pour émettre une opinion fondée – par intuition, que la Chine connaîtra une révolution sociale, que la Chine ne pourra pas longtemps continuer à avoir des conditions de travail, à avoir un statut du travailleur, à avoir un comportement à l'égard des actions collectives et à l'égard de la représentation collective tel qu'il n'y aura pas, à un moment donné, une aspiration des travailleurs chinois à ce qu'ils voient tous les jours sur Internet la situation des travailleurs des pays comme les nôtres. Les chinois devraient précisément investir beaucoup plus sur un standard social qui ne peut que s'améliorer sur les fondamentaux de la protection du travailleur dans toute sa dimension.

La comparaison est de dire que le droit acte des paliers qui font que l'on ne descend plus sur les atteintes que l'on peut porter à la situation du travailleur. La quête, dans notre sens à nous occidentaux, sur les fondamentaux (et c'est la raison pour laquelle l'Organisation internationale du travail existe) est précisément d'arriver, sur l'ensemble de la planète, à imposer des standards qui correspondent à une conception de l'humanité, à une conception de la dignité de l'homme au travail, à une conception de la dignité du travailleur.

Il faut toujours revenir à ces éléments essentiels. Ce sont ces éléments-là qui, indirectement, procurent ou doivent procurer un sentiment de bien-être. On ne le dit pas parce que ce n'est pas la quête première. La protection du travailleur dans ses différentes dimensions (dignité, conditions de travail) doit produire un résultat : celui du bien-être au travail.

On ne décrète pas le bonheur. On ne décrète pas le bonheur de chacun par un système de droit. On met en place des règlementations qui répondent à une conception que nous avons de l'être humain. Le résultat dépend évidemment de chacun d'entre nous et nous l'avons dit les uns et les autres.

C'est la raison pour laquelle l'action doit primer plus que la réflexion, parce que la réflexion, nous l'avons. La réflexion est dense. La réflexion est forte. La réflexion est ancienne sur le bonheur. L'action, ça je n'en suis pas toujours convaincu.

**Michèle TISSEYRE**, Bâtonnier de l'Ordre au Barreau de Montpellier, Membre de l'OIB :

Je voudrais ajouter « jubilation » aux vocabulaires utilisés ce matin par Paul-Henri Antonmattei (satisfaction, jouissance).

Je vais vous dire pourquoi. Depuis que l'OIB existe, il y a eu beaucoup d'hésitations, beaucoup de craintes et parfois même des ricanements autour. Aujourd'hui, l'OIB a gagné un pari. Je voulais dire un immense bravo à Paul Herman, Yamouna David et Patrice Tachon parce que vous avez réussi un pari qui, à un moment donné, a paru difficile.

Pour des juristes, parler de bonheur était quelque peu incongru, déplacé, inadapté. On estimait que ça dépendait des philosophes, un peu des économistes, voire à contretemps et par démagogie des politiques. On se demandait comment les juristes, les avocats, les écoles d'avocats pourraient, avec pertinence et à bon escient, s'immiscer dans ce débat du bonheur.

C'est un travail d'équipe. Une équipe qui, au fil du temps, a démontré (d'abord l'EFACS avec Yamouna David en tête, Patrice Tachon, Paul Herman et associés à l'université à travers Paul-Henri Antonmattei qui a toujours cru, et désormais Clare Hart) qu'il fallait travailler ensemble pour

mettre en avant tout ce que l'on avait à partager pour améliorer le sort de l'humain. Ce défi est relevé et merci aussi à la ville de Sète qui a aidé.

Cette équipe continue. Les assises continueront mais nous continuons (le barreau de Montpellier avec l'EFACS) sur ce chemin du croisement entre la vie de l'entreprise, la vie économique, les droits de l'Homme et les droits sociaux.

**Mme GUILLERY, Avocate :**

Je voudrais objecter à ce que Paul-Henri Antonmattei disait sur une possible révolution sociale en Chine. Je voudrais insister – car je ne suis pas d'accord avec ça – sur ce que j'estime être l'aptitude de l'homme à la désespérance. L'homme a une aptitude à désespérer et à s'enfoncer dans des situations très difficiles à vivre.

Il faut déjà être dans un certain état de bien-être social et sociétal donc, personnel, pour être apte à refuser des situations opprimantes et oppressantes.

Je voudrais prendre en parallèle la Révolution française de 1789. Pour avoir une révolution, il faut un état de misère très important. Il semblerait aujourd'hui que la révolution française ait eu pour origine une énorme éruption volcanique en Islande qui a provoqué un nuage de détritiques noir qui a envahi le ciel, notamment le ciel de la France, tuant, exterminant des animaux et des plantes, provoquant une famine de plusieurs années et conduit la population à se révolter contre un état : un état de fait, un état de mal-être profond. Je ne crois pas aujourd'hui qu'il y ait en Chine, peut-être certainement dans d'autres coins du monde, des populations qui sont dans des états de désespérance suffisants pour se révolter. L'homme a en lui cette aptitude qui n'est pas bonne mais dont il faut tenir compte lorsque l'on cherche le bien-être sociétal.

**Jean-Paul NOUGARET, Avocat au Barreau de Montpellier, Membre de l'OIB :**

Je suis frappé par l'extraordinaire complémentarité des propos de Mme Clare Hart et du professeur Paul-Henri Antonmattei.

Tu as parfaitement ciblé le sujet des règles de droit en France. Nous en avons – je ne dirais pas que nous en avons trop – beaucoup. Je prendrais un exemple : égalité homme-femme, on doit en être au dixième texte.

Le problème n'est pas un problème de droit. Le droit est au service de quelque chose. Ce n'est pas une finalité. La difficulté que nous avons aujourd'hui est d'appliquer les règles de droit très concrètement dans les entreprises. Ça suppose un certain nombre de valeurs, de passages entre l'idée et sa réalisation.

Ce que fait FACE Hérault, notamment grâce à vous Mme Clare Hart, est absolument extraordinaire parce que vous entrez dans le détail de l'accueil de la personne, de la transformation du CDD en CDI, etc. On est vraiment dans le concret. Dans les entreprises, on a besoin de traduction concrète des choses. Pierre Reverdy disait : « Il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour ». Donc, on doit être dans la preuve et dans l'action. Vos deux interventions étaient parfaitement ciblées sur ce sujet et je vous en remercie. C'était parfait.

**Mme ADIDA**, Journaliste pour la *Gazette de Sète* et *Terra Eco* :

Je me demandais – plus à titre personnel d'ailleurs qu'à titre de journaliste – s'il n'y a pas de remise en cause du système ? Les discours sont très intéressants mais j'assiste aussi à pas mal d'animations, « de conférences très alternatives », notamment à Lézan dans le Gard, il y a quelques semaines (fin août) sur la transition énergétique.

Il y avait des revendications : pourquoi ne pas abolir le salariat ? Est-ce qu'il y avait des réflexions sur le sujet ? On considère que c'est un système acquis. Les peuples autochtones n'ont pas forcément ce système. Est-ce qu'il y a une réflexion par rapport au système de salariat ? Est-ce le plus à même de conduire à ce fameux bien-être que l'on recherche ?

Pensez-vous faire des ponts avec les milieux alternatifs qui réfléchissent dans la même dynamique, dans la même démarche et qui ne sont pas forcément dans les mêmes milieux sociaux ? Les ponts seraient intéressants à construire parce qu'il y a énormément de gens qui sont dans la même dynamique. C'est assez encourageant d'une certaine manière. En même temps, on a du mal à se parler parce que les vocabulaires et les méthodes ne sont pas forcément les mêmes.

**Anonyme :**

Il y a évidemment des réflexions sur le salariat : son intensité, son évolution. Cependant, il n'y a pas de remise en cause profonde du salariat crédible pour une bonne et simple raison : la subordination juridique d'un travailleur à l'égard d'un employeur relève d'un choix économique quasiment irréversible aujourd'hui. En revanche, c'est un problème de masse.

Nous avons un pays qui comporte 17 millions de salariés et 5 millions de fonctionnaires. Les 22 millions qui composent les 26 millions de la population active (chômeurs compris) sont dans une activité professionnelle où il y a un lien de domination marqué. Pour 17 millions : c'est un lien de subordination juridique pour l'employeur et un statut marqué par une subordination pour les fonctionnaires.

Ce n'est pas la subordination en tant que telle qui influence massivement le bien-être ou pas. Si l'on ne prête pas attention à la subordination, la nature humaine étant ce qu'elle est, le pouvoir de l'un peu dégénérer et conduire précisément à des situations de mal-être. C'est l'intérêt de la construction d'un système protecteur.

Nous avons franchi suffisamment d'étapes aujourd'hui pour dire qu'il n'y a pas de menaces sur l'exercice du salariat ou de la fonction publique. Par la suite, c'est un problème de vécu quotidien et non pas un problème de système. En revanche, nous avons – c'est vrai dans notre pays et c'est un débat sociétal important – une trop forte aspiration – sans doute de la part de la jeune génération – à un exercice professionnel subordonné et peu d'attraction pour un exercice entrepreneurial avec une prise de risque donc, une responsabilité.

C'est la raison pour laquelle, au cours des dernières années, on a essayé de faire monter en puissance l'entrepreneuriat, les démarches entrepreneuriales et le statut d'auto-entrepreneur. Le statut d'auto-entrepreneur n'est pas simplement ou uniquement des facilités comptables, fiscales ou sociales. Ceux qui, précisément aujourd'hui, utilisent l'auto-entrepreneur pour déguiser des relations salariales se trompent. Ils seront sévèrement rattrapés et sanctionnés.

Le statut d'auto-entrepreneur n'est pas fait pour éviter une relation de travail subordonnée parce que cette dernière est exécutée dans tel ou tel cas. En revanche, il faut peut-être porter un discours sur d'autres formes d'exercice professionnel que le salariat...

Vous avez dit tout à l'heure que vous étiez chef d'entreprise. On a bien noté votre enthousiasme et particulièrement apprécié les propos de la fin sur ce qui est pour vous, en tant que créateur d'entreprises, un bonheur de créer un emploi, un bonheur de créer une activité, un bonheur de partager cette activité commune. Il n'y a pas de remise en cause du salariat, des évolutions, de la subordination des métiers au XIX<sup>e</sup> siècle qui sont essentiellement des métiers de prestation de service avec une certaine autonomie. Ce n'est pas la subordination du temps de l'usine version Charlie Chaplin des temps modernes. Cependant, on ne remet pas en cause ce modèle de base initial. En revanche oui, nous avons à réfléchir sur d'autres formes d'exercice de l'activité professionnelle.

N'essayons pas de faire croire que c'est la forme juridique d'exercice d'une activité professionnelle qui provoque ou non un bonheur. On le voit bien dans des métiers comme les nôtres : « Ah ! Si tu es juriste salarié d'une entreprise, ce n'est pas comme si tu étais avocat libéral, moi, j'ai un bonheur que tu n'as pas ». Personne ne peut dire ça. Personne ne peut démontrer que l'un a un bonheur professionnel plus fort que l'autre parce que l'un serait dans une entreprise à exécuter un contrat de travail et l'autre serait dans une activité libérale.

### **Alexandre JOST**, Président de la Fabrique Spinoza :

Je suis président et créateur de la Fabrique Spinoza : centre de recherche sur le bonheur ou communément appelé *think tank* politique visant à réintroduire le bien-être citoyen dans les politiques publiques.

Ma remarque est sur le ton employé par M. Francis Teitgen. Il disait : « Laissez-moi m'occuper de mon bonheur moi-même » et aujourd'hui, vous disiez M. le professeur : « Attention aux marchands d'illusion qui nous vendraient du rêve en nous parlant de bonheur dans le domaine de l'éducation ou de l'entreprise ». Je suis d'accord avec l'idée mais je trouve qu'en termes de ton, il faut faire attention à être dans la prudence plutôt que dans la réticence. On a la chance d'être entre nous, d'être dans un monde semi-institutionnel et il faut avoir un certain espoir.

En examinant les discours des hommes politiques, un sondage de l'*Internaute* entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 30 juin de la même année, montre que sur les 35 personnalités suivies pendant six mois, sur un corpus de mots écrits et parlés de 500 000 mots, aucun d'entre eux n'a prononcé le mot bien-être ou bonheur. En termes de risque, je préférerais que quelqu'un de politiquement aventureux arrive et nous parle de bonheur, de bien-être – aller au-delà du PIB éventuellement – quitte à ce que l'on ait un esprit critique et prudent à cette écoute, plutôt que d'espérer que ça n'arrive pas.

Mme Clare Hart et vous, professeur, semblez avoir un postulat très fort : les chefs d'entreprise sont convaincus de l'importance du bien-être de leurs salariés. J'ai relevé votre chiffre : 87% des entreprises pensent que leurs actions en direction de la responsabilité sociétale auront un impact positif sur leurs performances. Mme Clare Hart, vous disiez : « C'est une évidence, on a beaucoup d'études là-dessus ». Pourriez-vous élaborer là-dessus parce que j'ai le sentiment qu'il peut y avoir différents niveaux de connaissance, de conviction, de persuasion et que le premier travail à faire est de le démontrer de manière aussi scientifique, en empirique, théorique, tous les angles possible pour faire en sorte que des dirigeants convaincus œuvrent dans cette direction. C'est une évidence, mais en est-ce vraiment une ?

**Clare HART, Présidente de FACE Hérault :**

Ce fameux chiffre des 87% des entreprises est un échantillon sur nos adhérents. Là, on a effectué une enquête auprès des adhérents de FACE. On est sur un terrain conquis. Donc, ce n'est pas du tout 87% de toutes les entreprises, loin de là.

Je suis bien d'accord sur le fait que ce n'est pas du tout le postulat. J'ai dit que l'on avait beaucoup de chemin à faire. On était dans un processus de progrès et d'amélioration continue. Les entreprises commencent en mettant le petit doigt et, petit à petit, on les emmène de plus en plus loin. On est sur des degrés de maturité très divers. Il y a des entreprises sur lesquelles encore on a beaucoup de mal. Je reviens sur cette idée que ça vient d'en haut. On a même des cas où l'on travaille très bien avec une entreprise : les dirigeants changent. Bloqués, on n'arrive plus à progresser ; on n'arrive plus à tenir nos projets. Ça se fait auprès du top management : des directeurs, des chefs d'entreprises.

Donc oui, il y a encore beaucoup de chemin à faire. Il faut leur montrer les chiffres et il faut les convaincre. Il ne faut pas oublier que le chef d'entreprise, globalement, est très pragmatique. Quand on

lui parle avec des chiffres, quand on lui montre – et maintenant, on commence à en avoir – on arrive rapidement à lui dire : « Essayez. Vous allez voir, ce sera bon pour vous ». Il y en a qui viennent du cœur, d'autres viennent par la tête. En tout cas, le chemin est en cours et c'est du progrès.

**Bertrand DESARNAUTS, Ancien Bâtonnier, Avocat au Barreau de Toulouse :**

Au niveau des déclarations qui sont faites, il y a des écueils à éviter ou une réflexion à mener sur deux notions qui sont, a priori, antinomiques mais souvent complémentaires : le bon sentiment et la perversité.

La notion de bon sentiment veut dire que les déclarations admirables que l'on entend aujourd'hui avec le pragmatisme des professeurs et des juristes que nous sommes tous ne peuvent pas passer sous silence, qu'un risque très sérieux se traduit dans l'écart considérable qu'il y a entre, par exemple, la Constitution de l'ancienne Union soviétique qui présentait un monde idéal et l'application pratique. C'est là où le juriste intervient. Il est confronté tous les jours, dans la pratique quotidienne, à ce que j'appelle la perversion, c'est-à-dire l'utilisation d'une règle de droit en soi très bonne, axée sur le sujet de droit et sur la dignité, et la perversion de ceux qui l'utilisent à des fins absolument inverses ce que l'on voit dans le discours politique ou tous les jours dans le prétoire à l'occasion d'espèces très concrètes.

Je n'ai pas la solution parce que cette notion de perversion est à garder très présente à l'esprit. Pour combattre un mal, il faut bien l'identifier. Il ne faut pas être dupe et dresser des listes ou des inventaires sur la façon dont des règles de droit sont utilisées, pour arriver à un effet rigoureusement inverse.

On peut prendre des exemples multiples : l'égalité homme-femme ou lutter contre la discrimination puis, au sein d'un service promouvoir la dignité d'une subordonnée pour mieux démolir une supériorité dont on devait se débarrasser depuis longtemps.

Il faut garder ce travail présent à l'esprit sinon, on peut donner lieu à une forme de dérision ou arriver à une forme d'angélisme ou de bonne volonté désastreuse.

**Patrice TACHON, Ancien Bâtonnier, Avocat au Barreau de Moulins, Président de l'OIB :**

Je partage pleinement votre observation mais vous aurez bien noté que le ton de ces assises et le ton de la matinée est un ton d'optimisme, un ton de combat, de discours. Le discours est aussi un élément fort de la construction d'un système.

Les réflexions que vous indiquez ne sont pas à l'honneur d'un système de droit. C'est exact. Cependant, on ne peut pas les éviter quelle que soit la perfection d'un système de droit et Dieu sait que le nôtre est imparfait techniquement, parce que c'est la nature humaine. La perfection du droit n'est pas de ce monde parce que l'être humain n'est pas parfait et ne le sera jamais.

Ensuite, c'est juste un problème de statistiques et d'amélioration quantitative des bons comportements. Il y a un élément que l'on n'a pas suffisamment mis en avant : tout ça ne vaut que s'il y a une cohérence dans l'action, aux différents âges de notre construction personnelle. Le prochain combat qui sera le nôtre est celui de l'éducation.

Je crois profondément à l'action politique mais l'action politique de tous. La politique n'est pas réservée aux représentants du peuple quels qu'ils soient.

N'oublions pas ce qu'est la démocratie : le gouvernement du peuple par le peuple. La responsabilité d'une destinée collective est dans l'action de chaque citoyen. C'est bien ce que nous a enseigné notre histoire commune. Raison pour laquelle, si nous avons à nous plaindre, plaignons-nous de nous-mêmes et non pas uniquement de ceux qui nous représentent et de leurs actions.

Je crois que ce pays est bloqué, bloqué pour une raison très forte : nous ne nous parlons plus. Chacun est enfermé dans sa spécialité. Chacun est enfermé dans son territoire et chacun œuvre avec ses ornières.

Il pourrait y avoir une réforme profonde qui ne sera jamais menée. Quand je vois que le ministère de l'Éducation nationale ne collabore pas avec le ministère de l'Enseignement supérieur et ne collabore pas avec le ministère du Travail, de l'emploi et de l'apprentissage, je dis : « On n'a rien compris à ce qu'est la formation de la maternelle jusqu'au monde de l'activité professionnelle ».

Il y aurait grand intérêt à communiquer et à construire ensemble avec les enseignants de la maternelle, du primaire, du secondaire, des lycées, de l'université et le monde professionnel, un modèle ou, en tout cas, des parcours de formation en expliquant les finalités précisément de la formation. Parmi ces finalités-là, si l'on explique très tôt que le respect de l'autre dans une démocratie est un élément qui contribue au bien-être de l'autre, on aura fait un progrès.

Il y a beaucoup de choses à faire pour remonter la pente. Il suffit de lire le dernier rapport du médiateur de la République la montée des individualismes quels que soient les secteurs. Nous avons un gros travail à faire en termes d'éducation.

**Anonyme :**

C'est une question à Mme Clare Hart qui nous a brillamment exposé les objectifs de sa fondation. Vous avez des partenaires privés. Ma question est : est-ce que vous avez des partenaires publics ? Est-ce un mix public-privé ? Comment êtes-vous structuré ?

**Clare HART, Présidente de FACE Hérault :**

Nous sommes un organisme financé essentiellement par le public : Conseil général, services sociaux, etc., un peu par la Région, un peu par l'Etat, également un peu par le Fonds social européen. Nos adhérents paient une participation. Nous avons également, sur le plan national, quelques fondations d'entreprises qui contribuent également. Le plus gros de notre budget de fonctionnement est couvert à 75% par le public.

La participation entreprise pour le moment est minime, c'est-à-dire que l'on n'a pas voulu mettre une charge trop forte sur la partie financière. On veut du temps et des heures de bénévolat. Pour encourager les petites entreprises à venir vers nous, on n'a pas voulu placer la barre très haute en termes financiers.